

**Insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment
Produit pressurisé**

TUE :

Les fourmis, punaises des lits, abeilles, psoques, mille-pattes, pollénies du lombric, blattes, grillons, perce-oreilles, mouches, triboliums de la farine, cucujides, pyrale indienne de la farine, millipèdes, lépismes argentés, cloportes communs, araignées, tiques, guêpes et guêpes jaunes.

POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR :

Appartements, garderies, aires d'entreposage des aliments, aires de services alimentaires dans les hôpitaux, résidences, hôpitaux, laboratoires, abattoirs et entreprises de transformation de produits alimentaires, maisons de soins infirmiers, motels, centres de villégiature, restaurants et autres établissements de manipulation des aliments, écoles, supermarché, équipements de transport (autobus, bateaux, navires, trains, camions, avions) , services publics, entrepôts, et autres bâtiments commerciaux et industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

Lambda-Cyhalothrin.....0,05 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

EXPLOSIF

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 28485 • LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.**

Contenu net : Contenants en métal de 454-595 g (16 – 21 oz.)

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5ème étage
Mississauga, ON L5R 4H1
Tél. 1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si avalé. Peut irriter la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec la peau.

L'utilisation dans les aires de services alimentaires dans les écoles, les garderies et les hôpitaux est autorisée uniquement lors des périodes de fermeture.

L'application du produit à l'intérieur doit être effectuée lorsque les installations commerciales ne sont pas en activité.

Pendant le mélange, le chargement,, l'application, le nettoyage et les réparations porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques. Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Évacuer les zones intérieures pendant l'application et empêcher les gens de pénétrer dans la zone traitée jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.

Doit être utilisé uniquement par des personnes détentrices d'un certificat ou d'une licence d'apporteur de pesticide approprié et reconnu par l'organisme de réglementation provincial ou territorial où le pesticide est appliqué.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Vous pouvez également composer le numéro sans frais 1-800-225-3320 pour obtenir des renseignements de traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter le patient selon ses symptômes. Contient des distillats de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

ATTENTION: Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Après la manipulation, bien se laver avec du savon et de l'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou aux endroits où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la marque moyenne de la trace des marées hautes. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Appliquer ce produit uniquement comme spécifié sur l'étiquette. La pulvérisation endommagera le feuillage des plantes.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Inflammable. Contenu sous pression. Garder loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. L'exposition à des températures supérieures à 54,4 °C peut causer l'éclatement.

MODE D'EMPLOI

IL S'AGIT D'UNE VIOLATION DE LA LOI FÉDÉRALE D'UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE CONTRADICTOIRE AUX DIRECTIVES APOSÉES SUR SON ÉTIQUETTE.

BIEN SECOUER AVANT L'UTILISATION

Pour les directives d'utilisation complètes, consulter le livret de l'étiquette.

RESTRICTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALES

- Utiliser seulement dans la zone cargo de l'avion. Ne pas utiliser dans les cabines d'avion.
- Ne pas vaporiser sur des surfaces en plastique, peintes ou vernies.
- Ne pas vaporiser directement sur de l'équipement électronique comme des radios, des télévisions, des ordinateurs, etc.
- Ne pas appliquer dans les salles de classe lorsqu'elles sont utilisées.
- Ne pas appliquer ce produit dans les salles des patients hospitalisés lorsqu'elles sont occupées par des personnes âgées ou des infirmes.
- Ne pas utiliser dans des chambres des patients dans les hôpitaux et les maisons de repos pour le traitement des punaises des lits.
- Ne pas appliquer dans les établissements (incluant les bibliothèques, les aménagements sportifs, etc.) dans la zone immédiate lorsque des occupants sont présents.

COMMENT UTILISER LE SYSTÈME D'INJECTION BASF CRACK ET CREVICE® TRAITEMENT CONTRE LES CREVASSES ET LES FISSURES :

Utiliser la 2e formule d'insecticide résiduel de la marque 221L de traitement de prescription avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis ou avec l'équipement de système (comme le System III®). Injecter la 2e formule d'insecticide résiduel de la marque 221L de traitement de prescription dans les fentes et les fissures ou dans les espaces vides où les insectes peuvent trouver refuge, vivre et se reproduire. Placer la pointe de l'injecteur dans les fentes, les fissures, les trous et les autres petites ouvertures. Appliquer le produit pendant environ une seconde. Pour des infestations légères, déplacer l'extrémité de l'injecteur le long des fentes à un taux d'application de 0,9 m (3 pi linéaires) /sec. Pour des infestations sévères, déplacez la pointe de l'injecteur le long des fentes à un taux d'application de 0,3 m (1 pi linéaire)/sec. Pour des espaces vides fermés, calculer le volume et traiter à un taux d'application de 1 à 5 sec/0,085 m³ (3pi³). Plusieurs trous peuvent être nécessaires dans les longs espaces vides.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Utiliser l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis ou avec l'équipement de système (comme le System III®). Tenir le contenant à la verticale pendant la pulvérisation du produit. Diriger le bec à environ 30 cm (12 pouces) de la surface à traiter. Si possible, appliquer directement sur les insectes dans ces endroits.

TRAITEMENTS À L'INTÉRIEUR

Les appartements, résidences, hôpitaux, hôtels, motels, maisons de soins infirmiers, aires d'entreposage des aliments, aires de services alimentaires des hôpitaux, des écoles, des abattoirs et les entreprises de transformations de produit alimentaires, les restaurants, et autres établissements de manipulation des aliments, des écoles, des supermarchés, des équipements de transport (autobus, bateaux, navires, trains, camions, avions). Les services publics, entrepôts, et autres bâtiments commerciaux et industriels.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou l'élimination.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et frais, loin de la chaleur ou des flammes nues et non accessible aux enfants.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur les lieux ou dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

ÉLIMINATION : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. Ce contenant peut être recyclé dans les centres de recyclage de produits en aérosol. Avant le recyclage, vider le contenant en utilisant le produit conformément à l'étiquette (NE PAS PERFORER!).

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment
Produit pressurisé**

TUE :

Les fourmis, *punaises des lits*, abeilles, psoques, mille-pattes, pollénies du lombric, blattes, grillons, perce-oreilles, mouches, tribolium de la farine, cucujides, pyrale indienne de la farine, millipèdes, lépismes argentés, cloportes communs, araignées, tiques, guêpes et guêpes jaunes.

POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR :

Appartements, garderies, aires d'entreposage des aliments, aires de services alimentaires dans les hôpitaux, résidences, hôpitaux, laboratoires, abattoirs et entreprises de transformation de produits alimentaires, maisons de soins infirmiers, motels, centres de villégiature, restaurants et autres établissements de manipulation des aliments, écoles, supermarché, équipements de transport (autobus, bateaux, navires, trains, camions, avions), services publics, entrepôts, et autres bâtiments commerciaux et industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

Lambda-Cyhalothrin.....0,05 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

EXPLOSIF

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 28485 • LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.

Contenu net : Contenants en métal de 454-595 g (16-21 oz)

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5ème étage
Mississauga, ON L5R 4H1
Tél. 1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si avalé. Peut irriter la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec la peau.

L'utilisation dans les aires de services alimentaires dans les écoles, les garderies et les hôpitaux est autorisée uniquement lors des périodes de fermeture.

L'application du produit à l'intérieur doit être effectuée lorsque les installations commerciales ne sont pas en activité.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques. Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Évacuer les zones intérieures pendant l'application et empêcher les gens de pénétrer dans la zone traitée jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.

Doit être utilisé uniquement par des personnes détentrices d'un certificat ou d'une licence d'applicateur de pesticide approprié et reconnu par l'organisme de réglementation provincial ou territorial où le pesticide est appliqué.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Vous pouvez également composer le numéro sans frais 1-800-225-3320 pour obtenir des renseignements de traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter le patient selon ses symptômes. Contient des distillats de pétrole — le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

ATTENTION : Nocif si avalé ou absorbé par les pores de la peau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Après la manipulation, bien se laver avec du savon et de l'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou aux endroits où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la marque moyenne de la trace des marées hautes. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Appliquer ce produit uniquement comme spécifié sur l'étiquette. La pulvérisation endommagera le feuillage des plantes.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Inflammable. Contenu sous pression. Garder loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. L'exposition à des températures supérieures à 54,4 °C peut causer l'éclatement.

MODE D'EMPLOI

IL S'AGIT D'UNE VIOLATION DE LA LOI FÉDÉRALE D'UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE CONTRADICTOIRE AUX DIRECTIVES APOSÉES SUR SON ÉTIQUETTE.

BIEN SECOUER AVANT L'UTILISATION

Lire le livret de l'étiquette en entier avant l'utilisation.

RESTRICTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALES

- Utiliser seulement dans la zone cargo de l'avion. Ne pas utiliser dans les cabines d'avion.
- Ne pas vaporiser sur des surfaces en plastique, peintes ou vernies.
- Ne pas vaporiser directement sur de l'équipement électronique comme des radios, des télévisions, des ordinateurs, etc.
- Ne pas appliquer dans les salles de classe lorsqu'elles sont utilisées.
- Ne pas appliquer ce produit dans les salles des patients hospitalisés lorsqu'elles sont occupées par des personnes âgées ou des infirmes.
- Ne pas utiliser dans les chambres des patients dans les hôpitaux et les maisons de repos pour le traitement des punaises des lits.
- Ne pas appliquer dans les établissements (incluant les bibliothèques, les aménagements sportifs, etc.) dans la zone immédiate lorsque des occupants sont présents.

MODE D'EMPLOI

Fournit un contrôle résiduel des fourmis, mille-pattes, blattes, mouches (pollénies du lombric, mouches domestiques, mouches piquantes des étables), tribolium de la farine,

millipèdes, cloportes communs et larves de pyrale indienne de la farine (sur des surfaces non poreuses). Attendre au moins 21 jours et, au besoin, répéter les applications. Tue également par contact direct les fourmis, punaises des lits, abeilles, psoques, mille-pattes, grillons, perce-oreilles, mouches (pollénies du lombric, mouches domestiques, mouches piquantes des étables), tribolium brun de la farine, cucujides, pyrale indienne de la farine (larves et adultes), polistes, lépismes argentés, araignées, tiques et guêpes jaunes.

TRAITEMENTS DES CREVASSES ET DES FISSURES

Utiliser l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis ou avec l'équipement de système (comme le System III®). Injecter l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment dans les fentes et les fissures ou dans les espaces vides où les insectes peuvent trouver refuge, vivre et se reproduire. Placer l'extrémité de l'injecteur dans les fentes, les fissures, les trous et les autres petites ouvertures.

Appliquer le produit pendant environ une seconde. Pour des infestations légères, déplacez l'extrémité de l'injecteur le long des fentes à un taux d'application de 0,9 m (3 pi linéaires)/sec. Pour des infestations sévères, déplacer l'extrémité de l'injecteur le long des fentes à un taux d'application de 0,3 m (1 pi linéaire)/sec. Pour des espaces vides dans les murs et l'équipement, calculer le volume et traiter à un taux d'application de 1 à 5 sec/0,085 m³ (3pi³). Plusieurs trous peuvent être nécessaires pour les longs espaces vides. Attendre au moins 21 jours et répéter si nécessaire.

TRAITEMENTS LOCALISÉS

Utiliser l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis ou avec l'équipement de système (comme le System III®). Tenir le contenant à la verticale pendant la pulvérisation du produit. Diriger le bec à environ 30 cm (12 pouces) de la surface à être traitée. Pulvériser directement sur les insectes pendant une seconde.

BLATTES, ARAIGNÉES, PERCE-OREILLES, GRILLONS, CLOPORTES COMMUNS, MILLIPÈDES, CENTIPÈDES : Appliquer comme traitement des fentes et des fissures en utilisant la dose prescrite dans les fentes et les fissures et les espaces vides où les insectes trouvent refuge. Il peut s'agir, mais sans s'y limiter, aux ouvertures autour de la tuyauterie et des éviers, sous les réfrigérateurs, derrière les plinthes, les machines à laver, les cuisinières, les armoires, les conduites d'égouts, les drains de plancher et les boîtes des compteurs. Des traitements localisés peuvent également être effectués dans des endroits incluant, mais sans s'y limiter, aux aires d'entreposage; placards; autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres; autour des réfrigérateurs, des armoires, des éviers, des cuisinières et autres équipements; sur des étagères, dans des tiroirs et autres endroits semblables.

TIQUES : Appliquer comme traitement des fentes et des fissures ou comme traitement localisé dans les sites infestés et les sites de pontes d'oeufs près des endroits de repos des animaux domestiques y compris, mais non limité, aux fentes et aux fissures, derrière les plinthes, les cadres de portes et de fenêtres. Ne pas utiliser sur les animaux domestiques.

PSOQUES ET LÉPISMES ARGENTÉS : Appliquer comme traitement pour les fentes et les fissures dans les fentes et les fissures des plinthes, des cadres de portes, des

étagères et des endroits où les insectes trouvent refuge. Des traitements localisés peuvent également être effectués dans des endroits incluant, mais sans s'y limiter, aux aires d'entreposage, placards; autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres; autour des réfrigérateurs, des armoires, des éviers, des cuisinières et autres équipements; sur des étagères, dans des tiroirs et autres endroits semblables.

PUNAISES DES LITS : Appliquer comme un traitement pour les fentes et les fissures ou comme traitement localisé où il y a preuve de l'existence de punaises des lits. Ceci inclut les armatures de lit, à l'intérieur des bureaux vides; les placards à vêtements et les rebords de tapis, les moulures supérieures et inférieures des murs et les extrémités des papiers peints. Ne pas utiliser ce produit sur les matelas, les sommiers, les meubles où des gens se coucheront ou s'assoieront, les oreillers, les literies et les vêtements. Permettre à tous les endroits traités de bien sécher avant le contact. Réappliquer au besoin.

FOURMIS : Appliquer comme traitement des fentes et des fissures dans les fentes et les fissures, et dans les espaces vides où les fourmis se déplacent et/ou trouvent refuge, y compris, mais non limité à, autour des cadres de portes et des fenêtres, des espaces vides dans les murs ainsi que d'autres fentes et fissures de structure. Des traitements localisés peuvent également être effectués dans des endroits incluant, mais sans s'y limiter, aux aires d'entreposage; placards; autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres; autour des réfrigérateurs, des armoires, des éviers, des cuisinières et autres équipements; sur des étagères, dans des tiroirs et autres endroits semblables.

PÉRIODES D'HIBERNATION DES MOUCHES (POLLÉNIES DU LOMBRIC, MOUCHES DOMESTIQUES, MOUCHES PIQUANTES DES ÉTABLES) : Injecter dans les fentes et les fissures ainsi que dans les espaces vides où les insectes peuvent trouver refuge ou hiberner. Les secteurs infestés incluent, mais ne sont pas limités, aux fentes et aux fissures dans les armoires et les garde-manger, les espaces vides dans les murs, autour des cadres des fenêtres et des portes, sous les parements et la machinerie. Des traitements localisés peuvent également être effectués dans des endroits incluant, mais sans s'y limiter, aux aires d'entreposage, les placards, autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres; autour des réfrigérateurs, des armoires, des éviers, des cuisinières et autres équipements; sur des étagères, dans des tiroirs et autres endroits semblables.

TRIBOLIUM DE LA FARINE, CUCUJIDES ET PYRALE INDIENNE DE LA FARINE : Effectuer un traitement localisé et/ou un traitement pour les fentes et les fissures dans les endroits, comme les étagères, les armoires, les murs et les planchers où sont entreposés des produits alimentaires probablement infectés. Avant le traitement, enlever et couvrir les aliments. Ce traitement est complémentaire à un bon entretien parce qu'il n'a aucun effet sur les insectes à l'intérieur de l'emballage. Détruire les emballages alimentaires infestés.

ABEILLES, GUÊPES ET GUÊPES JAUNES : Appliquer directement sur les insectes et leurs nids d'une distance d'environ 46 cm (18 po). Les insectes qui seront vaporisés s'envoleront. Les applications doivent se faire en fin de soirée lorsque les insectes sont au repos. Disperser le produit dans les aires où les insectes se cachent ou se reproduisent en essayant d'atteindre le plus d'insectes que possible.

TRAITEMENT DU PÉRIMÈTRE : Pour les insectes rampants énumérés, appliquer comme traitement des fentes et des fissures ou comme traitement localisé dans les fentes et les fissures où les insectes entrent et trouvent refuge. Les endroits à être traités, mais ne sont pas limités, aux chapeaux, sous les parements, les espaces vides dans les murs, les soffites autour des ouvertures d'entree, dans les fentes et les fissures, les ouvertures autour des fenêtres, des portes et des tuyaux.

TRAITEMENT POUR LES COFFRETS DE BRANCHEMENT SOUTERRAINS : Les fourmis, centipèdes, grillons, perce-oreilles, millipèdes, lépismes argentés, cloportes communs et araignées. Utiliser l'actionneur à jet pour traiter les coffrets ouverts et les surfaces exposées. Éviter tout contact avec les fils électriques ou les pièces mécaniques du compteur.

TRAITEMENTS À L'INTÉRIEUR

Les appartements, terrains de camping, résidences, hôpitaux, hôtels, motels, maisons de soins infirmiers, aires d'entreposage des aliments, aires de services d'alimentation hôpitaux, écoles, abattoirs et entreprises de transformation de produits alimentaires, restaurants, et autres établissements de manipulation des aliments, écoles, supermarchés, équipements de transport (autobus, bateaux, navires, trains, camions, avions). Les services publics, entrepôts, et autres bâtiments commerciaux et industriels.

Pour l'utilisation comme traitement de fentes et de fissures dans les bâtiments/structures résidentielles, industrielles et commerciales, ainsi que les moyens de transport. Les endroits d'utilisation autorisés incluent, mais ne sont pas limités, aux bâtiments résidentiels et industriels/commerciaux, résidences, appartements, hôpitaux, garderies, écoles, maisons de soins infirmiers, hôtels, motels, laboratoires, autobus, serres (non commerciales), magasins, entrepôts, navires, wagons, camions, roulottes, avions (les zones cargo et autres endroits que les cabines uniquement), restaurants, hébergements de bétail/volailles, chenils pour animaux domestiques, graineries alimentaires, moulins de céréales alimentaires, ainsi que les établissements de fabrication, de traitement et de distribution des aliments.

L'application du produit à l'intérieur doit être effectuée lorsque les installations commerciales ne sont pas en activité.

RESTRICTIONS POUR L'UTILISATION DANS LES FENTES ET LES FISSURES :

Utiliser dans les aires de services alimentaires dans les écoles, dans les garderies, les hôpitaux, etc. est autorisée uniquement lors des périodes de fermeture.

Pour l'application à l'intérieur, l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment peut être réappliquée un maximum de quatre (4) fois par année. Utiliser comme un traitement dans un périmètre extérieur (barrière) autour des bâtiments et autres structures comme les résidences, appartements, serres (non commerciales), magasins, entrepôts, maisons de soins infirmiers, hôpitaux, restaurants, hôtels, hébergements de bétail/volailles, chenils pour animaux domestiques, graineries alimentaires, moulins de céréales alimentaires, ainsi que les établissements de fabrication, de traitement et de distribution des aliments.

La réapplication peut être effectuée à 21 jours d'intervalle pour les insectes énumérés pour le contrôle résiduel. Pour les insectes énumérés pour le contrôle par contact direct, réappliquer au besoin. Limiter les traitements localisés individuels à des zones pas plus

larges que 20 % de la surface traitée. Les traitements localisés individuels ne devraient pas excéder 0,19 m² (2 pi²)

APPLICATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE MANIPULATION DES ALIMENTS

Les établissements de manipulation des aliments sont des endroits autres que les résidences privées dans lesquelles les aliments sont conservés, traités, préparés et servis. Dans les usines de traitement des viandes et de la volaille inspectées par le gouvernement fédéral, l'aménagement ne doit pas être en activité lorsque ce produit est utilisé, indépendamment de la méthode d'application. Dans les aménagements non inspectés par le gouvernement fédéral, le traitement des fentes et des fissures et/ou le traitement localisé peut être utilisé pendant que l'établissement est en activité pourvu que les aliments exposés soient couverts ou retirés des lieux qui sont traités avant l'application du produit.

Ne pas appliquer directement sur les aliments. Prendre garde de ne pas déposer le produit sur les surfaces exposées ou de vaporiser le matériel dans l'air. Éviter la contamination des aliments, des ustensiles pour aliments ou des surfaces servant à la transformation des aliments. Les aliments doivent être couverts ou retirés des lieux qui sont traités. La vaporisation ne doit pas être appliquée directement aux surfaces ou aux ustensiles qui peuvent entrer en contact avec les aliments. Avant d'être utilisés, les surfaces et l'équipement de qualité alimentaire doivent être nettoyés avec un produit de nettoyage efficace, puis rincés avec de l'eau potable.

La réapplication peut être effectuée à 21 jours d'intervalle pour les insectes énumérés pour le contrôle résiduel. Pour les insectes énumérés pour le contrôle par contact direct, réappliquez au besoin. Limiter les traitements localisés individuels à des zones pas plus larges que 20 % de la surface traitée. Les traitements localisés individuels ne devraient pas excéder 0,19 m² (2 pi²)

AIRES ALIMENTAIRES : Les aires alimentaires incluent les endroits de réception, d'entreposage, d'emballage (mise en conserve, embouteillage, emballage [mise en caisse]), de préparation, d'entreposage de déchets comestibles et des systèmes de traitement fermés (moulins, laiteries, huiles comestibles, sirops). Les aires de service (lorsque les aliments sont exposés et l'établissement est en activité) sont également considérés comme des aires alimentaires.

Appliquer comme traitement des fentes et des fissures et/ou traitement localisé directement dans les fentes, les fissures, les espaces vides ou sur les surfaces où les insectes se reposent. Utiliser un tube d'injection ou un autre équipement BASF permettant de vaporiser un jet fin. Appliquer sur les différents éléments de construction; entre l'équipement et le plancher; dans les ouvertures menant à des espaces vides dans les murs, les bases et les pieds de l'équipement; et où les insectes se cachent ou se reposent.

AIRES DE SERVICE ALIMENTAIRES : (établissements où des aliments sont servis, comme les salles à manger) : Appliquer comme traitement des fentes et des fissures et/ou traitement localisé sur des surfaces sélectionnées comme les plinthes, sous les éléments de construction, et dans les fentes et les fissures. Éviter de traiter les surfaces susceptibles d'entrer en contact avec les aliments. Les aliments doivent être couverts ou retirés des zones étant traitées. Ne pas appliquer directement sur les aliments et éviter de contaminer les aliments lors de l'application du produit.

AIRES NON ALIMENTAIRES : Comprend les aires suivantes : des salles de déchets, des toilettes, des drains de plancher (menant aux égouts), des entrées et des vestibules, des bureaux, des vestiaires, des locaux de machinerie, chaufferies, des garages, des placards à balai et des zones d'entreposage (après la mise en conserve et l'embouteillage). Appliquer comme traitement des fentes et des fissures et/ou traitement localisé sur des surfaces sélectionnées comme les plinthes, sous les éléments de construction, et dans les fentes et les fissures. Éviter de traiter les surfaces susceptibles d'entrer en contact avec les aliments.

TRAITEMENTS À L'EXTÉRIEUR

POUR LES STADES ACTIFS ET D'HIBERNATION DES PUNAISES DE L'ÉRABLE NÉGONDO, DES GALÉRUQUES DE L'ORME, DES POLLÉNIÉS DU LOMBRIC ET LESTÉTRANYQUES DU TRÈFLE : Injecter le produit dans les fentes et les fissures et/ou dans les espaces vides où ces insectes peuvent hiberner ou trouver refuge. Les secteurs infestés incluent, mais ne sont pas limités, aux fentes et aux fissures, derrière les parements, les espaces vides dans les murs, autour des cadres des fenêtres et des portes.

FOURMIS SOUTERRAINES COMME LES FOURMIS D'ARGENTINE, LES FOURMIS ROUGES ET LES FOURMIS MOISSONNEUSES : Pour traiter les nids, injecter le produit dans trois (3) à six (6) sites à un taux d'application de 5 à 10 secondes/sites. Pour de très gros nids [plus de 30 cm (12 po) dia.], augmenter le nombre de sites d'injection. Espacer les sites d'injection autour de la surface du nid en incluant un site au centre. Pour apaiser les fourmis actives sur la surface du nid, atomiser la surface avec un mouvement de balayage d'une distance de 30 cm (12 po). Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque la température se situe entre 18 et 29 °C, ou tôt le matin ou en fin de soirée. Traiter les nouveaux nids dès qu'ils apparaissent.

ABEILLES, GUÊPES ET GUÊPES JAUNES : Appliquer directement sur les insectes et leurs nids d'une distance d'environ 46 cm (18 po). Les insectes qui seront vaporisés s'envoleront. Appliquer le produit en fin de soirée, lorsque les insectes sont au repos. Disperser le produit dans les endroits se cachent ou se reproduisent en essayant d'atteindre le plus d'insectes possible.

TRAITEMENT DU PÉRIMÈTRE : Pour les insectes rampants, appliquer comme traitement pour les fentes et les fissures ou comme traitement localisé dans les fentes et les fissures où les insectes entrent et trouvent refuge. Les endroits à être traités, mais ne sont pas limités, aux barbacanes, sous les parements, les espaces vides dans les murs, les soffites, autour des événements d'entree, dans les fentes et les fissures, les ouvertures autour des fenêtres, des portes et des tuyaux ainsi que les pièces en bois servant à l'aménagement paysager. Le traitement de clôtures infestées et de trous d'arbres est permis.

TERMITES ET FOURMIS CHARPENTIÈRES VIVANTS À L'INTÉRIEUR DES ARBRES :

Déterminer le point le plus élevé et le plus bas de la colonie. Percer des trous dans la colonie au point le plus élevé et injecter le produit pendant 5 à 10 secondes. Répéter au point le plus bas de la colonie. Au besoin, percer des trous intermédiaires à tous les 1,2 m (4 pi) entre le haut et le bas de la colonie.

TERMITE DANS LES NIDS EN CARTON DANS LES ARBRES : Percer ou perforer un trou dans le centre du nid en carton. Injecter pour 5 à 10 secondes. Si le diamètre du nid en carton est supérieur à 30 cm (12 po), percer un autre site d'injection. Injecter pour 5 à 10 secondes. Percer un site d'injection additionnel à tous les 30 cm (12 po) du nid en carton.

TERMITES FOURMIS CHARPENTIÈRES DANS LES SOUCHES, LES POTEAUX DES SERVICES PUBLICS ET LES CLÔTURES : Traiter les trous ouverts ou percer des trous horizontalement autour de l'endroit où on suspecte que les insectes se trouvent. Injecter pour 2 à 5 secondes de produit par trou.

TRAITEMENT POUR LES COFFRETS DE BRANCHEMENT SOUTERRAINS : Les fourmis, centipèdes, tétranyque du trèfle, blattes, grillons, perce-oreilles, fourmis rouges, millipèdes, scorpions, lépismes argentés, cloportes communs, araignées (comme la veuve noire et l'araignée recluse brune) ainsi que les collemboles nivicoles. Utiliser un actionneur à jet pour traiter les coffrets ouverts et les surfaces exposées. Éviter tout contact avec les fils électriques ou les pièces mécaniques des compteurs.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et frais, loin de la chaleur ou des flammes nues et non accessible aux enfants.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur les lieux ou dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

ÉLIMINATION : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. Ce contenant peut être recyclé dans les centres de recyclage de produits en aérosol. Avant le recyclage, vider le contenant en utilisant le produit conformément à l'étiquette (NE PAS PERFORER!). S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenu conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.